

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 novembre 2020

Délibération n° 20C/06/12

Date de convocation : 20 novembre 2020	Nombre de conseillers	
Date de publication : 2 décembre 2020	Statutaires : 77 En exercice : 77	Présents : 63 Pouvoirs : 4 Votants : 67

Objet : Convention avec la communauté de communes du Clermontois pour l'acquisition de colonnes de tri sélectif.

L'an deux mil vingt, le 26 novembre à 18h00, le Conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Président.

Etaient présents :

M. BALTZ Jean-Paul, MME BARTHE Isabelle, MM BAUDUIN Christophe (suppléant de M. DUPONT Didier), BIZET Régis, BONNEMENT Julien, MME BONNET Catherine, M. BOURGETEAU Pascal, MME BRUNET Laurette, MM CANDELOT Bertrand, CARRE Christophe, MME CENSIER Christine, MM CONVERS Patrick, COULON Olivier, DE BEULE Olivier, MME DELAMARRE Béatrice, MM DENEUFBOURG Xavier, DESMEDT Frans, DEWAELE Bernard, DOISY Hubert, MME DOLLEZ Colette, M. DUBOUIL Bernard, MMES DUPONT Stéphanie, ERCOLANO Magali, M. FARCE Philippe, MMES FERNANDES Guylaine, FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, FOURNIER Alain, GAINON Christophe, GESBERT Laurent, GONTARCZYK Guy, GOURDOU Jean-Pierre, MME GRIGNON-PONCE Véronique, MM HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, MME LACOMBE Françoise, MM LAMOTTE Pascal (suppléant de M. WELLECAN Pierre), LEBRUN Alain, LEDENT Didier, LEFEVRE François, LEFEVRE Jean-Charles, MATRON Matthias, MATTE Xavier, MERLIN Bernard, MICHEL Thierry, MMES MOKRI Djamila, MORLIGHEM Monique, MM NAVARRO Julien, NEGI Michaël, POINSARD Cédric, RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas, SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc), SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, MM THEOPHILE Pascal, VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VASSEUR Lydie, VERLEYE Eliane, VERMEULEN Christèle, MM WAFFELAERT Eric, WARME Philippe.

Soit 63 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient excusés : BOURGOIN Martine, PAUCELLIER Hervé,

Etaient absents : M. BOURGEOIS Jérôme, MMES DA SILVA Isabelle, DRETZ Sandrine, MM FONTAINE Patrice, FOVIAUX Pascal, GREVIN Régis, HAMOT Bertrand, LEFEBVRE Philippe, MME LEQUEN Astrid, M. VAUCHELLE Patrick.

Ont donné procuration :

MME BOURGOIN Martine (Saint-Just-en-Chaussée) à MME BRUNET Laurette (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME DESMEDT Yveline (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DESMEST Frans (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. PAUCELLIER Hervé (Le Plessier sur Bulles) à M. BALTZ Jean-Paul (Le Mesnil sur Bulles) ;

M. PETIT Jean-Luc (Maignelay-Montigny) à M. FLOUR Denis (Maignelay-Montigny) ;

Ont été élus secrétaires de séance : M. THEOPHILE Pascal et MME DOLLEZ Colette

Le président Frans DESMEDT demande au premier vice-président, Olivier DE BEULE, de présenter ce point.

Le Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO), auquel adhère la communauté de communes du Plateau Picard pour le traitement de ses déchets, a organisé en 2019 le déploiement de consignes de tri élargies à l'ensemble des emballages en plastique sur son territoire. Cette évolution entraîne généralement un accroissement conséquent des volumes d'emballages collectés (de l'ordre de 20 à 30 % de tonnage supplémentaire selon les cas de figure).

Dans ce contexte, la communauté de communes du Clermontois (CCC) a opté pour un changement des modalités de collecte du tri sélectif sur son territoire en passant de la collecte en apport volontaire à la collecte en porte-à-porte. Seule la collecte du verre a été maintenue en apport volontaire. Les colonnes de tri des flux papiers et emballages sont donc devenues inutiles et la Communauté de communes a souhaité les proposer à la vente.

Les colonnes proposées sont :

- Des colonnes en polyéthylène de marque Citec d'un volume de 4m³ (modèle identique à celui en place sur notre territoire) pour un nombre estimé à 70 unités ;
- Des colonnes métalliques de marque UTPM d'un volume de 4 m³ pour un nombre estimé à 6 unités.

La communauté de communes du Plateau Picard ayant fait le choix de la poursuite de la collecte en apport volontaire, l'accroissement du volume de tri sélectif à collecter, le besoin de renforcer de manière conséquente le parc de colonnes en places par l'acquisition de conteneurs supplémentaires s'impose.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la communauté de communes du Plateau Picard en vigueur ;

Vu le projet de convention joint en annexe, pour l'acquisition de colonnes de tri sélectif proposée par la communauté de communes du Clermontois ;

Considérant l'intérêt pour la communauté de communes du Plateau Picard de réaliser l'acquisition des colonnes de tri proposées par la communauté de communes du Clermontois pour renforcer son réseau de conteneurs de tri.

Sur proposition du président, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'achat par la communauté de communes du Plateau Picard de colonnes de tri à la communauté de communes du Clermontois dans les conditions prévues par la convention jointe en annexe,

AUTORISE le président à signer la convention susvisée avec la communauté de communes du Clermontois, ainsi que tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président



Frans DESMEDT

Acte publié ou notifié le 2 décembre 2020